

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ASSISES DE LA SANTÉ MENTALE ET DE LA PSYCHIATRIE

« **UNE RECONNAISSANCE AU PLUS HAUT NIVEAU DE L'ÉTAT, LA PSYCHIATRIE DOIT DESORMAIS ÊTRE UNE PRIORITÉ** »

- Ce lundi, le ministre des Solidarités et de la Santé a ouvert les Assises de la Santé Mentale et de la Psychiatrie en présence de toutes les parties prenantes de ce secteur qui est depuis trop longtemps le parent pauvre de nos politiques de santé.
- Dans le contexte actuel, avec une dégradation de la santé mentale de nombre de nos concitoyens due à la dureté et à la persistance de la crise épidémique, qui vient aggraver une situation préexistante déjà préoccupante, ces Assises sont un signal fort du Président de la République et du Gouvernement.
- En pratique, la FHF appelle les pouvoirs publics à prendre des mesures fortes pour la psychiatrie : rattrapage des financements du secteur public, renforcement de l'attractivité des carrières et campagne de déstigmatisation des maladies sont indispensables pour des prises en charge à la hauteur de la situation.

Si la situation était déjà préoccupante avant-crise sur le front des troubles psychiques, les derniers mois l'ont clairement aggravée. Il suffit pour s'en convaincre de regarder les résultats de l'enquête [CoviPrev](#) de Santé Publique France¹. Des données préoccupantes qui confirment et complètent les résultats de [l'étude sur la santé mentale des adolescents réalisée par le Fonds FHF en 2020](#). Dans ce contexte, **la FHF appelle le Gouvernement à faire des Assises** de la Santé Mentale et de la psychiatrie, qui s'ouvrent ce lundi 27 septembre, **un moment de sursaut collectif** en faveur de la psychiatrie publique.

De son côté, la FHF verse ses **5 propositions pour la psychiatrie** dans le débat :

- Renforcer l'attractivité des métiers ;
- Organiser le rattrapage des financements pour le secteur public ;
- Renforcer la territorialisation des parcours ;
- Améliorer les droits des patients et la qualité des prises en charge ;
- Lancer une campagne d'information à destination du grand public.

5 PROPOSITIONS POUR LA PSYCHIATRIE

1 - Renforcer l'attractivité des métiers

La première urgence se trouve du côté des moyens, humains en particulier, alloués au secteur psychiatrique. Actuellement, **le nombre de psychiatres hospitaliers (surtout en pédopsychiatrie) reste largement insuffisant pour faire face aux besoins médicaux sur le terrain**. Il est donc indispensable d'activer les leviers nécessaires afin de renforcer les équipes et permettre une meilleure prise en charge territoriale. La FHF propose que des mesures significatives d'amélioration de l'attractivité soient prises, notamment financières. La FHF propose également que soient mieux décrites et précisées les missions propres des IDE, IPA et psychologues, et que la formation initiale des IDE soit améliorée dans le domaine de la psychiatrie.

¹ Par exemple, durant le second confinement, 20% des Français montraient les signes d'un état dépressif, et jusqu'à un tiers des jeunes de moins de 24 ans et des personnes en situation de chômage.

2 - Organiser le rattrapage des financements pour le secteur public

Pour cela, il est vital que la réforme du financement de la psychiatrie qui entrera en vigueur en janvier 2022 acte un rattrapage net en faveur de la psychiatrie publique. Au-delà, le mode de financement actuel, qui date de 40 ans, ne permet pas de financer de façon efficiente une offre de soins conforme aux priorités de santé mentale. Dans le même temps, l'enveloppe allouée aux acteurs privés lucratifs (OQN) croît quatre fois plus vite que celle allouée aux acteurs du public et du privé non-lucratif (DAF)². Résultat, **on finance aujourd'hui la sur-rentabilité des cliniques à but lucratif de psychiatrie - environ 8,5% de taux de rentabilité, soit huit fois plus que pour les établissements privés de médecine-chirurgie-obstétrique³ – plutôt que les acteurs publics qui peinent à faire face aux hausses du nombre de patients.**

C'est pourquoi l'annonce faite ce matin par le ministre de la Santé de la publication imminente du décret en Conseil d'Etat, dernière pierre à l'édifice de la réforme du financement qui doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2022, était très attendue.

3 - Renforcer la territorialisation des parcours

Pionnière de la notion de responsabilité populationnelle, l'organisation des soins en psychiatrie fait actuellement face à un morcellement progressif de l'offre. Cette tendance, liée à des ressources insuffisantes, ne permet pas d'assurer la cohérence entre les différentes étapes du parcours et fragilise la logique populationnelle du secteur. La FHF propose d'**intégrer tous les modes de prise en charge dans une logique sectorielle**, et recommande d'**améliorer le lien avec la médecine de ville** en incitant les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) à rentrer dans les Projets Territoriaux de Santé Mentale (PTSM), en consolidant ces derniers.

4 - Améliorer les droits des patients et la qualité des prises en charge

Derrière les questions économiques et organisationnelles, c'est la qualité de la prise en charge des patients et le respect de leur dignité qui est en jeu. Aussi, la FHF demande qu'un plan d'ensemble national et coordonné d'amélioration de la qualité des prises en charge en psychiatrie soit mis en œuvre, et aborde en particulier **l'objectif de réduction des pratiques de contention / l'isolement, et l'amélioration des prises en charge ambulatoires et à domicile.**

5 – Lancer une campagne d'information à destination du grand public

Enfin, la prise en charge des problématiques de santé mentale restera insuffisante tant que les préjugés sur les maladies persisteront. Il y a un réel besoin de déstigmatisation pour inciter les malades à parler de leurs situations à des professionnels de santé, et pour permettre aux aidants d'être des acteurs clés de la guérison de leurs proches. **Vu le succès de la campagne d'information publique sur la vaccination, la FHF appelle à reproduire l'expérience sur le sujet de la santé mentale** pour, enfin, sensibiliser le grand public sur ces questions.

Pour **Zaynab Riet**, Déléguée Générale de la FHF : *« Nous donner les moyens d'une psychiatrie publique à la hauteur de l'urgence, c'est aussi nous donner les moyens d'assurer des prises en charge à la hauteur du devoir de dignité et d'humanité que nous avons envers les patients. Alors que la France accueillera début octobre un sommet mondial centré sur la question des droits des patients souffrant de troubles psychiques, nous n'avons pas d'autre choix que de faire de ces Assises un moment fondateur, et je salue la volonté des pouvoirs publics d'en faire une priorité politique. **La psychiatrie ne peut plus être la cinquième roue du carrosse de la santé publique** ».*

Contacts presse :

FHF – g.papin@fhf.fr

Havas – communicationfhf@havas.com

² Rapport de la Cour des comptes, Le parcours dans l'organisation des soins de psychiatrie, 2021

³ Les établissements de santé - édition 2020, p.164, DREES